

Devenez gendarme ! L'une des quatre armées française et immense force de la sécurité intérieure lance une campagne de recrutement pour les jeunes âgés de 17 à 26 ans, JAPD en poche, avec ou sans diplôme. Afin de continuer à couvrir de façon opérationnelle plus de 95% du territoire français, la Gendarmerie Nationale propose deux grandes filières de carrière.

### Les filières de carrière

Les carrières opérationnelles, c'est-à-dire devenir un spécialiste de la sécurité en étant au contact de la population. Trois possibilités vous seront ainsi proposées :

- **gendarme adjoint volontaire** ou **agent de police judiciaire volontaire** : avec ou sans diplôme, de 17 à 26 ans, JAPD et aptitudes physiques requises ;
- **sous-officier de gendarmerie** : avec le bac ou +, de 18 à 35 ans, JAPD et aptitudes physiques requises ;
- **officier de gendarmerie** : master II ou titre d'ingénieur, ouvert aux moins de 27 ans, JAPD et aptitudes physiques requises ;

Mais également les carrières techniques et opérationnelles, c'est-à-dire maçon, peintre, cuisinier, électricien... Avec encore là plusieurs possibilités d'emplois :

- **gendarme adjoint volontaire / emploi particulier** : avec ou sans diplôme, de 17 à 26 ans, JAPD et aptitudes physiques requises ;
- **sous-officier CSTAGN, corps de soutien technique et administratif** : avec le bac ou 3 ans d'expérience professionnelle, de 17 à 35 ans, JAPD et aptitudes physiques requises ;
- **officier du corps technique et administratif** : master II ou titre d'ingénieur, ouvert aux moins de 27 ans, JAPD et aptitudes physiques requises ;

### Les avantages du métier

Il faut savoir qu'être gendarme signifie être un représentant de l'Etat Français. Ce statut vous fera donc bénéficier de :

- un logement de fonction (studio ou colocation)
- 9 semaines de vacances la deuxième année (5 pour la première)
- une formation rémunérée
- à savoir également qu'un gendarme adjoint est payé 1400€ net par mois.

Pour davantage d'informations, nous vous invitons à regarder la vidéo ci-dessous.

[Pour en savoir plus, n'hésitez pas donc à nous contacter.](#)